

TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif

(du 1er janvier au 31 décembre 2003)

- INTRODUCTION	3
- AUTORITÉS ET COMMISSIONS COMMUNALES	4 - 9
- ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL	10 - 11
- PERSONNEL COMMUNAL	12
- ÉTAT CIVIL	12 - 14
- ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ	15
- ACTIVITÉS DES COMMISSIONS	16 - 30
- GROUPEMENTS COMMUNAUX	31 - 33

Compte rendu financier

(du 1er janvier au 31 décembre 2003)

34

Tableaux comptables

- RAPPORT DE CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AFFAIRES RÉGIONALES Service de surveillance administrative et financière des communes	35
- BILANS comparés au 31.12.2002 et au 31.12.2003	36 - 37
- BOUCLEMENT DES COMPTES 2003	38
- FORTUNE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2003	39
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2003 DE FONCTIONNEMENT CHARGES PAR NATURE	40
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2003 DE FONCTIONNEMENT REVENUS PAR NATURE	41
- INVESTISSEMENTS	42

Crédits photographiques :

Illustration de couverture, fontaine de Crête : Emmanuel Foëx

Photographie page 20 : Viviane de Witt

Photographie page 24 : Thierry Brichet

Photographie page 34 : Thierry Brichet

INTRODUCTION

*Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Chers administrés,*

Conformément à l'article 48, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, l'exécutif est chargé de présenter au conseil municipal un rapport annuel.

C'est ainsi que j'ai le plaisir et l'avantage de vous présenter le rapport administratif et financier de l'année 2003.

Ce document est aussi distribué à tous les habitants de Vandœuvre.

Il a pour objectif principal de vous tenir informés des dossiers les plus importants traités lors des séances du conseil municipal. Mais il a aussi pour but de vous faire connaître les faits importants de l'année écoulée, ainsi que les différents groupements actifs sur le territoire de notre commune.

Chacun pourra prendre connaissance de l'utilisation des ressources fiscales et de la gestion du patrimoine communal. La lecture des résultats financiers vous permettra ainsi de constater avec satisfaction que la santé de notre commune reste excellente.

Le contenu de ce rapport recouvre toute l'année civile, bien que cette période administrative ait été marquée par la fin de la législature 1999-2003.

En juin, un certain nombre de conseillers municipaux ont cédé leur place à de nouveaux élus. Je profite de l'occasion qui m'est ici donnée pour remercier et féliciter chacun pour son engagement, passé ou récent. Je tiens aussi à remercier les deux adjoints, (ré)élus en mai 2003, pour leur travail et leur disponibilité.

Madame Janine HAGMANN, conseillère municipale dès 1987, adjointe dès 1991, puis maire de 1995 à 2003, a souhaité laisser sa place. Qu'elle trouve dans ces lignes l'expression de la reconnaissance, non seulement de la soussignée, qui a le plaisir et l'honneur de lui succéder, mais aussi de ses collègues et de ses administrés !

Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier toutes les personnes qui aident les élus à assumer leurs fonctions, qui sont de plus en plus nombreuses et complexes.

Ma gratitude s'adresse tout particulièrement à l'ensemble du personnel communal, qui accomplit les tâches qui lui sont confiées, avec dévouement et efficacité, ainsi qu'aux conseillers municipaux et aux groupements vandœuvriens.

Je vous laisse au plaisir de parcourir ce rapport, établi avec la collaboration des adjoints, chargés de la rédaction des chapitres relatifs aux dicastères dont ils ont la charge, et du personnel de mairie, que je remercie pour tout le travail effectué tout au long de l'année avec le meilleur des esprits d'équipe.

Si ce document ne devait pas vous apporter les informations attendues, je reste bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Catherine Kuffer

AUTORITÉS COMMUNALES

Législature 1999-2003

Maire

HAGMANN Janine
Conseillère municipale de juin 1987 à mai 1991
Adjointe dès juin 1991
Maire dès juin 1995

Adjoint(e)s

KUFFER Catherine
Conseillère municipale dès juin 1995
Adjointe dès juin 1999

FOËX Emmanuel
Conseiller municipal dès juin 1995
Adjoint dès mars 2001

CONSEIL MUNICIPAL Bureau

IMHOOS Christophe
Président
Conseiller municipal dès juin 1999

BOSSET Pierre
Vice-Président
Conseiller municipal dès juin 1999

CHRISTE Véronique
Secrétaire
Conseillère municipale dès juin 1999

CONSEIL MUNICIPAL (membres ne faisant pas partie du Bureau) (par ordre alphabétique)

BENOIT Justin
Conseiller municipal dès juin 1999

BURRUS Christophe
Conseiller municipal dès juin 1999

GAMPERT Elizabeth
Conseillère municipale dès juin 1999

GOURDOU-LABOURDETTE Gabrielle
Conseillère municipale dès septembre 1994

d'HESPEL Laurence
Conseillère municipale dès mars 2001

PRADERVAND Thierry
Conseiller municipal dès juin 1991

RINALDI Daniel
Conseiller municipal dès décembre 1996

STALDER René
Conseiller municipal dès juin 1999

SUTTER Pierre
Conseiller municipal dès juin 1999

TERRIER Nicolas
Conseiller municipal dès juin 1999

de TOLEDO Jean-Philippe
Conseiller municipal dès juin 1991

TURRETTINI Maurice
Conseiller municipal dès juin 1991

de UTHEMANN Cyril
Conseiller municipal dès juin 1995

de WITT Viviane
Conseillère municipale dès septembre 2000

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Législature 1999-2003

Administrative, financière et juridique

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO(*), Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN, Viviane de WITT.

Aménagement du territoire

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI(*), Cyril de UTHEMANN.

Aide sociale et humanitaire

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT(*), Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER, Cyril de UTHEMANN.

Ecole, sports

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Elizabeth GAMPERT, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER.

Environnement, mesures paysagères

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, René STALDER, Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN(*), Viviane de WITT.

Culture, loisirs, manifestations communales, 3^{ème} Age

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE(*), Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER, Nicolas TERRIER, Viviane de WITT.

Bâtiments communaux, Pci

Messieurs

Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI(*), Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN.

Routes, circulation, canalisations

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Thierry PRADERVAND(*), Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER.

Informations, communications

Madame et Messieurs

Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER(*), Viviane de WITT.

Naturalisations

Mesdames et Messieurs
Justin BENOIT, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER, Cyril de UTHEMANN(*)

COMMISSION SPÉCIALE

Réclamation (taxe professionnelle)

Madame et Messieurs
Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Nicolas TERRIER, Maurice TURRETTINI.

(*) Président(e) de la commission

COMMISSIONS	NOMBRES DE RÉUNIONS
Administrative, financière et juridique	2
Aide sociale et humanitaire	1
Aménagement du territoire	1
Bâtiments communaux, PCi	1
Culture, loisirs, manifestations communales, 3ème âge	2
Ecole, sports	1
Environnement, mesures paysagères	1
Information, communication	2
Naturalisations	1
Routes, circulation, canalisations	1

AUTORITÉS COMMUNALES **Législature 2003-2007**

Maire

KUFFER Catherine Conseillère municipale dès juin 1995
 Adjointe dès juin 1999
 Maire dès juin 2003

Adjoint(e)s

FOËX Emmanuel Conseiller municipal dès juin 1995
 Adjoint dès mars 2001

GOURDOU-LABOURDETTE Conseillère municipale dès septembre 1994
Gabrielle
 Adjointe dès juin 2003

CONSEIL MUNICIPAL Bureau

BOSSET Pierre Président
 Conseiller municipal dès juin 1999

CHRISTE Véronique Vice-Présidente
 Conseillère municipale dès juin 1999

TERRIER Nicolas Secrétaire
 Conseiller municipal dès juin 1999

CONSEIL MUNICIPAL (membres ne faisant pas partie du Bureau) (par ordre alphabétique)

BENOIT Justin Conseiller municipal dès juin 1999

BURRUS Christophe Conseiller municipal dès juin 1999

GAMPERT Elizabeth Conseillère municipale dès juin 1999

d'HESPEL Laurence Conseillère municipale dès mars 2001

IMHOOS Christophe Conseiller municipal dès juin 1999

PRADERVAND Eric Conseiller municipal dès juin 2003

PRADERVAND Thierry Conseiller municipal dès juin 1991

RINALDI Daniel Conseiller municipal dès décembre 1996

STALDER René Conseiller municipal dès juin 1999

SUTTER Pierre Conseiller municipal dès juin 1999

TCHERAZ François Conseiller municipal dès juin 2003

de TOLEDO Jean-Philippe Conseiller municipal dès juin 1991

TURRETTINI Maurice Conseiller municipal dès juin 1991

de WITT Viviane Conseillère municipale dès septembre 2000

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2003-2007

Administrative, financière et juridique

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLÉDO(*), Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Aménagement du territoire

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI(*) et Viviane de WITT.

Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Elizabeth GAMPERT(*), Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER et François TCHERAZ.

École, sports et loisirs

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER et Nicolas TERRIER.

Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Daniel RINALDI, René STALDER(*), Nicolas TERRIER et Viviane de WITT.

Culture, manifestations communales, Aînés

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, François TCHERAZ et Viviane de WITT(*).

Bâtiments communaux

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET(*), Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Sécurité routière, voirie, canalisations

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND(*), Daniel RINALDI et René STALDER.

Information, communication

Mesdames et Messieurs

Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER(*) et Viviane de WITT.

Naturalisations

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT(*), Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER, François TCHERAZ et Maurice TURRETTINI.

Feu et sécurité

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER et Maurice TURRETTINI.

COMMISSION SPÉCIALE

Réclamation (taxe professionnelle)

Madame et Messieurs

Jean-Philippe de TOLÉDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

(*) Président(e) de la commission

COMMISSIONS	NOMBRES DE RÉUNIONS
Administrative, financière et juridique	4
Aide sociale et humanitaire, coopération au développement	3
Aménagement du territoire	.-.
Bâtiments communaux	1
Culture, manifestations communales, Aînés	4
Ecole, sports et loisirs	1
Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets	1
Information, communication	5
Naturalisations	2
Sécurité routière, voirie, canalisations	2
Feu et sécurité	1

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu trois séances ordinaires et une séance extraordinaire du 1^{er} janvier au 31 mai 2003, ainsi que quatre séances ordinaires entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2003, selon le calendrier ci-dessous :

Législature 1999-2003

27 janvier

- ◆ Rapports et approbations des procès-verbaux des séances de commission.
- ◆ Approbation de trois délibérations :
 - Crédit d'engagement pour l'aménagement de classes ou mise en valeur de la salle des combles de la nouvelle école, à l'unanimité ;
 - Acquisition d'un camion pour la compagnie des sapeurs-pompiers, par
12 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention ;
 - Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'aménagement de la porte du local des sapeurs-pompiers pour permettre l'accès du nouveau camion, par
12 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention.

10 mars

- ◆ Rapports et approbations des procès-verbaux des séances de commission.
- ◆ Ont notamment été soumis au vote du conseil :
 - Le projet de traversée du village, accepté par
8 voix favorables, 3 voix défavorables et 5 abstentions ;
 - La proposition de retenir Mme CASTELLINO pour le prochain spectacle d'été, acceptée à l'unanimité ;
 - La poursuite de l'étude relative au plan directeur communal, acceptée sans opposition.
- ◆ Délibération :
 - Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2004.

14 avril

- ◆ Séance extraordinaire convoquée dans le but de voter des crédits pour l'aménagement de classes dans l'ancienne ou la nouvelle école et pour l'aménagement d'un coin cuisine dans les combles de la nouvelle école.
- ◆ Délibérations :
 - Crédit d'engagement pour l'aménagement de classes dans l'ancienne école, accepté par
11 voix favorables, 4 voix défavorables et 0 abstention ;
 - Crédit d'engagement complémentaire au crédit d'étude pour le projet d'aménagement de classes dans l'ancienne école, accepté par
11 voix favorables, 4 voix défavorables et 0 abstention ;
 - Crédit d'engagement pour l'aménagement de classes dans les combles de la nouvelle école, refusé par
4 voix favorables, 11 voix défavorables et 0 abstention ;
 - Crédit d'engagement pour la mise en valeur des combles de la nouvelle école, accepté par
8 voix favorables, 5 voix défavorables et 2 abstentions.

28 avril

- ◆ Rapports et approbations des procès-verbaux des séances de commission.
- ◆ Délibérations :
 - approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements et du compte de variation de la fortune et du bilan, à l'unanimité ;
 - acceptation des crédits budgétaires supplémentaires et des moyens de les couvrir, à l'unanimité ;

- acceptation d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'agrandissement du cimetière de Vandœuvres, à l'unanimité ;
- approbation d'un crédit d'engagement pour la création d'une zone 30 km/h dans le secteur Blonde/Buclines, par
9 voix favorables, 3 voix défavorables et 2 abstentions
- ◆ Aval du conseil pour que l'exécutif aille de l'avant dans l'examen du dossier relatif à l'achat éventuel, par la commune, de l'immeuble sis 14, route de Choulex.
- ◆ Dossiers de naturalisation traités à huis clos.

Législature 2003-2007

2 juin

- ◆ Prestation de serment des conseillers municipaux.
- ◆ Élection du bureau du conseil municipal.
- ◆ Répartition des fonctions de compétence entre le maire et les adjoints (selon l'art. 44 de la loi sur l'administration des communes).
- ◆ Désignation des diverses commissions permanentes, de leurs membres et de leurs président et vice-président.

15 septembre

- ◆ Rapports et approbations des procès-verbaux des séances de commission.
- ◆ Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2002.
- ◆ Par
10 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions,
le conseil accepte qu'une séance de commission soit enregistrée, à titre d'essai.
- ◆ Par
10 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions,
le conseil accepte que la commune effectue une inscription collective des enfants au nom de l'école, pour la Course de l'Escalade 2003, et qu'elle participe aux frais d'inscription.
- ◆ Dossier de naturalisation traité à huis clos.

10 novembre

- ◆ Rapports et approbations des procès-verbaux des séances de commission.
- ◆ L'enregistrement des séances de commission est accepté par
7 voix favorables, 5 voix défavorables et 1 abstention.
- ◆ Délibérations :
Sur préavis favorable de la commission *Administrative, financière et juridique*, approbation :
 - du budget de fonctionnement 2004 et de fixer le taux du centime additionnel à 32 centimes, par
12 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention ;
 - de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 90 %, par
12 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention ;
 - de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale à Fr. 30.-, par
12 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention.

1er décembre

- ◆ Rapports et approbations des procès-verbaux des séances de commission.
- ◆ Par
13 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention,
report de l'examen du projet de délibération relatif à l'aménagement du centre du village au plénum du 12 janvier 2004.
- ◆ Dossier de naturalisation traité à huis clos.

PERSONNEL COMMUNAL

Administration

M. Thierry BRICHET
Mme Martine BURKHALTER
Mlle Liliane CLEMENT
Mme Dominique JORNOD
Mme Aline SCHENK

Cantonniers

M. Samuel CASTELLA
M. Eric LARDERAZ*
M. Martial MONNEY*
M. Pierre PUGIN
M. Christophe SCHMIDT

Entretien des bâtiments

Mme Anne GRUNDISCH
Mme Isabelle VALOT
M. Jean-François VALOT

Jardinier

M. Fernando COELHO

Patrouilleuses scolaires

Mme Karin ROESSING
Mme Nicole WENGER

* M. Martial MONNEY a quitté la commune le 16 décembre. Il a été remplacé par M. LARDERAZ.

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil des communes de Cologny et Vandœuvres

Au cours de ces dernières années, certains domaines de l'état civil suisse ont été modernisés. Cependant, de nombreuses structures datent du temps de la fondation de notre État fédéral. Notre époque exige une solution à la hauteur des exigences d'aujourd'hui : un registre d'état civil commun pour la Suisse, mémorisé sur des installations de la Confédération, mais tenu, comme auparavant, par les cantons et les communes.

Lors de la session d'été 2001, le Conseil des États a décidé de modifier le code civil (art. 39 ss. CC) en vue de créer une base légale formelle pour la tenue informatisée des registres de l'état civil. L'actuel registre des familles devient le registre des personnes, nommé « Infostar ».

Début décembre 2003, l'arrondissement de l'état civil des communes de Cologny et Vandœuvres a été équipé de ce système.

Ce programme est opérationnel, mais afin d'atteindre ses pleines capacités, le nouveau registre nécessite la saisie d'un maximum de données existantes. Cette « ressaisie » est intégralement effectuée par les Officiers de l'état civil.

Statistiques

Année 2002 - Arrondissement de l'état civil de Cologny-Vandœuvres

		Cologny	Vandœuvres
Mariages	124	58	66
Décès	44	33	11
Reconnaissance	00	--	--
Naissance	00	--	--

Transcriptions dans les registres

Mariages	29	24
Mariages père et mère	--	01
Décès	10	10
Reconnaisances	05	--
Naissances	20	10
Changement noms	03	--
Divorces	04	09
Naturalisations	50	05
Rectifications/radiations	02	--
Divers	02	--

Statistiques mariages par officiers

	Cognoy	Vandœuvres
Mme Laurence Grosclaude	33	47
Mme Elena Legoratto Habib	20	12
M. Jean-Claude Martin	02	--
M. Roger Meylan	02	--
M. Jean Murith	01	--
Mme Janine Hagmann	--	05
Mme Catherine Kuffer	--	--
M. Emmanuel Foëx	--	02

Année 2003 - Arrondissement de l'état civil de Cognoy-Vandœuvres

	Cognoy		Vandœuvres
Mariages	147	70	77
Décès	45	33	12
Reconnaissance	01	01	--
Naissance	00	--	--
Formalités mariage	31		
Autorisations cantonales	22		
Certificat de capacité matrimoniale	02		
Autorisations de célébrer le mariage	04		

Transcriptions dans les registres

Mariages	34	16
Mariages père et mère	--	--
Décès	16	12
Reconnaisances	--	01
Naissances	24	13
Changement noms	11	00

Divorces	08	08
Naturalisations	36	12
Rectifications/radiations	--	02
Divers	02	01

Statistiques mariages par officiers

	Cognoy	Vandœuvres
Mme Laurence Grosclaude	54	69
Mme Elena Legoratto Habib (au 31.05.2003)	05	01
M. Jean-Claude Martin (au 31.05.2003)	02	--
M. Roger Meylan	05	--
M. Jean Murith	04	--
M. Pierre-Yves Vallon (dès le 01.06.2003)	--	--
Mme Janine Hagmann (au 31.05.2003)	--	02
Mme Catherine Kuffer	--	04
Mme Gabrielle Gourdou-Labourdette (dès le 01.06.2003)	--	--
M. Emmanuel Foëx	--	01

STATISTIQUE
VARIATION DE LA POPULATION DE VANDŒUVRES 1850-2003

ANNEE	TOTAL
1850	526
1860	532
1870	610
1880	572
1888	557
1900	542
1910	557
1920	622
1930	782
1941	898
1950	1073
1960	1282
1970	1448
1980	1711
1990	1865
2002	2432
2003	2455

ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ

Requêtes en autorisation de construire

L'Exécutif a traité **57 dossiers** de requêtes en autorisation de construire, du 13 janvier au 18 décembre 2003, selon les statistiques suivantes :

1. Dossiers bouclés au 1^{er} avril 2004

50 dossiers ont été bouclés et sont répartis comme suit :

<i>Préavis communaux</i>	<i>Requêtes accordées par le DAEL(*)</i>	<i>Requêtes refusées par le DAEL (*)</i>
- <i>Préavis favorables</i>	35	0
- <i>Préavis défavorables</i>	1	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0	0
- <i>APAT : requêtes sans préavis (**)</i>	14	0

(*) *D.A.E.L* Département de l'Aménagement de l'équipement et du logement.

(**) *APA/APAT* Autorisations en procédure accélérée.

Ces demandes concernent les objets suivants :

- **11** constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs ;
- **18** transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies) ;
- **16** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, annexes de bâtiments) ;
- **03** aménagements extérieurs + transformations internes à des bâtiments existants ;
- **00** dossiers "LER" relatif à des travaux d'aménagements sur voie publique (trottoirs, réfections de routes, carrefours, canalisations, etc ...) ;
- **02** dossiers "M" : démolition de bâtiments existants en vue de nouvelles constructions,
- **00** viabilisation et morcellement de parcelles.

2. Dossiers de l'an 2003 actuellement en suspens au DAEL et projets abandonnés

07 dossiers ont reçu les préavis suivants :

<i>Préavis Communaux</i>	<i>Requêtes en suspens ou abandonnées</i>
- <i>Préavis favorables</i>	5
- <i>Préavis défavorables</i>	1
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0
- <i>Projet abandonné</i>	1

Ces requêtes concernent les objets suivants :

- **2** constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs ;
- **1** transformation interne à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies, modifications intérieures, etc ...) ;
- **3** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, canalisations, etc ...) ;
- **1** dossier "M" : démolition de bâtiments existants en vue de nouvelles constructions.

Il est rappelé que la Commune a uniquement un **droit de préavis**, la décision finale étant de la seule compétence du Canton (DAEL).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Durant les vacances d'été, la commune a créé trois nouvelles classes et deux salles annexes dans l'ancienne école.

Malgré le temps limité, les travaux ont été terminés pour la rentrée scolaire, afin d'accueillir nos élèves dans les meilleures conditions, tout en respectant le budget voté.

Ces trois nouvelles classes, dont l'une est réservée aux activités de l'Apevan, ont été équipées selon les derniers critères de modernité, notamment avec un espace modulable (parois coulissantes), adaptable aux besoins des élèves et des enseignants.

Le hall, les couloirs et la cage d'escalier ont également été rafraîchis.

Grâce à cette réalisation, nous avons pu conserver et maintenir la salle des combles de la nouvelle école, réservée à des manifestations et expositions diverses. Equipée d'un coin cuisine tout à fait performant, cet espace jouit d'une autonomie totale par rapport à la salle polyvalente du centre communal et son foyer. Elle permet d'organiser des réceptions publiques ou privées de plus de deux cents personnes.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

INFORMATION ET COMMUNICATION

La commission s'est consacrée principalement à l'élaboration et à la publication des trois numéros du journal communal *La Coquille*.

Depuis sa création il y a quatre ans, le comité de rédaction s'est attaché à fournir aux lecteurs des chroniques relatives à la vie communale, ainsi que des articles de fond traitant de thèmes plus généraux. Les grands dossiers communaux font parfois l'objet de numéros spéciaux où peuvent s'exprimer des avis contradictoires.

La plupart des textes sont écrits par les membres de la commission et les représentants de l'exécutif. Les habitants de la commune sont toujours les bienvenus pour exposer leur opinion dans les notices du *courrier des lecteurs* ou pour traiter d'un thème les intéressant à travers un article plus important.

Une volonté d'amélioration sur le plan graphique guide également la rédaction vers de nouvelles réflexions. Ainsi le format fut tout d'abord agrandi pour donner aux articles plus d'espace et permettre aux images de s'insérer de manière plus heureuse.

Le dernier numéro de l'année a vu sa composition passer sur deux colonnes. Ce gabarit, même s'il demande un travail accru quant à l'élaboration de la mise en page, rapproche notre journal des critères courants de qualité typographique. Souhaitons que cette volonté de perfectionnement sera accueillie favorablement par ceux qui nous lisent.

Emmanuel Foëx

OFFICE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA SEYMAZ

- Nouvelle législation
- Abris
- Collaboration avec les sapeurs-pompiers
- Interventions
- Futur

La commune de Vandœuvres fait partie, en matière de protection civile, depuis bientôt 10 ans, d'une **organisation intercommunale** regroupant les communes de Chêne-Bougeries, Vandœuvres, Choulex, Meinier et Gy. Celle-ci est dirigée par une commission de 5 membres, sous la présidence de M. Emile Biedermann, Conseiller administratif de Chêne-Bougeries, au sein de laquelle Mme Catherine Kuffer représente Vandœuvres. Quant aux activités, elles continuent de dépendre de M. Claude Guignard, Vandœuvres, chef intercommunal.

Nouvelle législation

Le 4 octobre 2002 les Chambres fédérales ont adopté une nouvelle loi sur la protection de la population et la protection civile. Celle-ci, comme la nouvelle législation introduisant Armée XXI, a fait l'objet d'un référendum et a été adoptée en votation populaire le 18 mai 2003. Elle s'applique dès 2004. Par rapport à l'ancienne législation, on note particulièrement les changements suivants :

- recrutement commun armée et protection civile avant l'âge de 20 ans
- aucun passage de l'armée à la protection civile, tant pendant l'obligation de servir dans l'armée qu'à la fin de cette obligation (30 ans)
- incorporation obligatoire dans la protection civile de l'âge de 20 ans à celui de 40 ans
- réduction des effectifs mais nombre de jours de service accru
- en temps de paix, la protection civile devient communale, sous la coordination des cantons et la surveillance de la Confédération.

Les ordonnances fédérales d'application de la nouvelle loi n'étant sorties qu'à fin 2003, 2004 va constituer une année de transition entre l'ancienne et la nouvelle protection civile.

Abris

Avec la nouvelle loi, l'obligation de construire des abris subsiste, sous réserve de certains allègements. Quant aux constructions existantes, ainsi que les abris, ils doivent continuer à être entretenus et maintenus en parfait état d'utilisation.

La paix qui règne actuellement en Europe ne doit pas faire illusion : à long terme l'existence d'abris ne constitue pas un luxe inutile ; il ne faut pas oublier non plus les catastrophes naturelles ou technologiques pouvant survenir en tout temps de manière imprévisible, voire les actes terroristes.

L'OPC Seymaz n'a pas procédé en 2003 à des contrôles de l'état d'entretien des abris. Ces contrôles ont repris en 2004 et s'effectueront à intervalles réguliers.

Collaboration avec les sapeurs-pompiers

Cette collaboration, voulue déjà par le canton et reprise dans la nouvelle législation, a beaucoup de peine à se mettre en place, chaque formation désirant garder ses prérogatives. Lors d'un sinistre, de quelque nature qu'il soit, la première intervention est le fait des sapeurs-pompiers. La protection

civile n'intervient sur appel qu'en deuxième échelon, en appui si l'intervention se prolonge. Elle n'est pas équipée pour intervenir très rapidement ni pour lutter contre le feu mais dispose de matériel de sauvetage et peut abriter des personnes victimes d'un sinistre ; elle a les moyens d'assumer si nécessaire une tâche de longue durée.

En 2003, un exercice nocturne a réuni à Epeisses (Chancy) (village d'exercice de l'armée) les sapeurs-pompiers de Choulex, renforcés par un détachement de Chêne-Bougeries, et l'OPC Seymaz, travaillant en partenariat. Cet exercice a démontré qu'il reste encore un très long chemin à parcourir avant que les sapeurs-pompiers et la protection civile se connaissent, s'apprécient réciproquement et parviennent à **collaborer** efficacement.

Interventions

L'année 2003, contrairement aux précédentes, n'a pas connu d'intervention hors du canton. Les incorporés l'ont regretté : pour eux, une intervention utile dans le terrain vaut infiniment mieux que des exercices.

Seul le sommet du G8 à Evian, au début de juin, a vu quelques formations de protection civile du canton mobilisées pour des tâches d'accueil et d'hébergement. L'OPC Seymaz, mise de piquet pendant quelques jours, n'a finalement pas été sollicitée.

En temps de paix, les interventions de la protection civile relèvent de décisions communales, approuvées par le canton, ou sont décidées par le canton. A Genève on se montre très restrictif tandis que dans d'autres cantons, la protection civile effectue de nombreuses heures d'intervention au service de la collectivité.

Futur

La nouvelle loi n'a pas du tout mis fin à la protection civile ; elle en a simplement redéfini l'organisation et les tâches. En fin de compte, la protection civile devra faire plus avec moins d'incorporés et, surtout, elle est fortement rajeunie.

Quant à la réorganisation géographique des OPC prévue dans le secteur entre Arve et Lac, elle ne rencontre, comme ailleurs dans le canton où elle avait été envisagée, que peu d'enthousiasme. Il est donc fort probable qu'elle ne sera pas réalisée et on en restera dès lors à la situation actuelle avec l'OPC Seymaz de 5 communes, entre l'OPC Lac au nord et l'OPC Voirons au sud.

Claude Guignard

FEU ET SÉCURITÉ

Lors de la séance d'installation du conseil municipal, le 2 juin 2003, l'exécutif a proposé aux conseillers de créer une nouvelle commission, afin que le dossiers relatifs à la sécurité civile soient du ressort du délibérant et non pas exclusivement de l'exécutif.

Cette nouvelle commission, dont il était convenu qu'elle ne comporterait pas plus d'un tiers de membres de la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvre, s'est réunie pour la première fois le 6 octobre 2003.

Elle a écouté M. Claude GUIGNARD, chef de l'Organisation de protection civile Seymaz, qui a dressé une présentation et un historique de la protection civile, qui regroupe les communes de Chêne-Bougeries, Vandœuvre, Choulex, Meinier et Gy depuis 1994.

M. GUIGNARD a expliqué que la protection civile avait beaucoup évolué et subi de profondes mutations depuis sa création dans les années 1960, avec la mise en place de la Protection civile XXI (parallèle à Armée XXI), réforme qui aura des répercussions tant au niveau des incorporations que de la régionalisation de certains groupements. Ainsi, l'OPC Seymaz sera condamnée à disparaître pour être rattachée à l'OPC Lac.

La protection civile se tourne dorénavant vers un service d'aide et de protection de la population et intervient avant tout dans les domaines du sauvetage et de l'assistance. Elle peut également procéder à des travaux d'utilité publique et devrait se rapprocher des pompiers, tant professionnels que volontaires, eux aussi en profonde mutation.

Thierry PRADERVAND, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvre et membre de la commission, a ensuite présenté les différents aspects de la mission des pompiers volontaires communaux. Il a expliqué aux commissaires quelle utilisation détaillée était faite du budget annuel alloué par la commune et dressé un inventaire du matériel et des véhicules dont disposent ses hommes. Il a rappelé qu'un nouveau camion, accordé par délibération du conseil municipal le 27 janvier 2003, devait leur être prochainement livré.

Les membres de la commission se sont réjouis de la transparence de l'exposé, qui allait certainement permettre, à l'avenir, une meilleure compréhension des besoins de la compagnie.

En conformité de l'article 32 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, la compagnie reste en revanche sous la responsabilité du maire, qui se fait un plaisir de conclure cet article en rappelant qu'une autre des missions importantes d'une compagnie de sapeurs-pompiers communaux est la participation, voire l'organisation de manifestations (fêtes des promotions et de l'Escalade, entres autres). Sans leur dévouement et leur sens de la réjouissance, les communes, et notamment la nôtre, manqueraient singulièrement d'animations. Ayons la gratitude de le reconnaître !

Catherine Kuffer

CULTURE, LOISIRS, MANIFESTATIONS COMMUNALES, 3^{ème} ÂGE

Par une magnifique journée de juin, nos Aînés se sont rendus avec le bateau « La Suisse » à Yvoire afin de visiter le Jardin des Cinq Sens et déguster des filets de perches sur le port, comme il se devait.

En automne ce fut le contraire, une pluie diluvienne a escorté le tram historique qui les menait joyeusement jusqu'au dépôt des TPG, à Bachet-de-Pesay, en passant par Cornavin. Une visite commentée des entrepôts et des ateliers fut proposée.

La fête du 1^{er} Août débuta par un brunch très convivial à la ferme Stalder suivi en soirée, dans le parc de la mairie, de l'allocution chaleureuse de Monsieur Carlo LAMPRECHT, Conseiller d'Etat, qui nous honora de sa présence. La Société des Sonneurs et Trompes (cors de chasse) agrémenta la manifestation pour le plus grand plaisir des villageois.

Le budget culturel ne nous a pas permis d'augmenter les subventions que nous allouons aux deux fondations résidant sur notre commune, la Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique et les Maisons Mainou pour les ateliers d'écriture.

La commune a également soutenu différentes manifestations ou institutions, comme le Festival d'automne organisé par la Paroisse de Vandœuvres, le Festival Amadeus, le Théâtre du Crève-Cœur, etc.

Pour le spectacle 2004 dans le parc de la mairie, divers projets ont été étudiés parmi lesquels a été choisi : **BARBE-BLEUE au Parc**, du metteur en scène Madame Evelyne CASTELLINO, citoyenne de Vandœuvres.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

SÉCURITE ROUTIÈRE, VOIRIE, CANALISATIONS

La commission Routes, circulation, canalisations, élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal intéressés, a poursuivi l'étude de la traversée et de l'aménagement du village, dont le projet, en cours depuis plusieurs législatures, devait trouver son aboutissement, technique et financier, dans le courant de 2003.

Dans sa séance de février, la commission a pris connaissance des modifications apportées aux versions précédentes du projet suite, soit à ses propres demandes, soit à des impossibilités ou difficultés techniques, soit encore à des considérations financières.

Pour l'essentiel, le programme est resté le même : rampes d'accès sur les routes de Vandoeuvres, Choulex et Meinier afin de marquer l'entrée dans le village, trois giratoires avec pastilles en relief mais franchissables, enrobé phono-absorbant sur les chaussées, route de Vandoeuvres rétrécie à 6 m avec élargissement des trottoirs, trottoir est de la route de Meinier élargi de 0,25 m et trottoir ouest franchissable avec une bordure en biais pour permettre le croisement des gros véhicules, zone de détente (20 km/h) sur le haut du chemin des Peutets, réaménagement de la place du village, ajout de végétations et frises de pavés le long des trottoirs et à proximité des giratoires.

Lors de cette séance, la commission a préavisé favorablement le projet par cinq voix pour, une voix contre et aucune abstention.

Elle a également confirmé son préavis positif pour la réalisation d'une zone 30 km/h dans le secteur Blonde/Buclines, dont le coût s'élève à Fr. 119'850.- (Fr. 100'000.- selon la délibération votée par le conseil municipal le 28 avril 2003), et pris note que les aménagements compris entre la limite communale Vandoeuvres/Chêne-Bougeries et le carrefour Buclines/Petit-Pont, où le séparatif n'a pas encore été réalisé, revenait à Fr. 7'800.-.

Ces deux préavis ont été avalisés par le conseil lors de la séance plénière du mois de mars.

Au mois de juin, la commission a pris connaissance de quelques modifications apportées au projet d'aménagement du centre du village. Celles-ci comprenaient principalement de nouvelles propositions pour améliorer les trois giratoires, notamment celui de l'école, qui s'est révélé insatisfaisant, et la création de deux places de parking près de l'épicerie.

Elle a été informée que le coût du projet, au retour des soumissions, s'échelonnait entre 1,9 et 2,3 mio de francs alors qu'il avait été estimé à 1,7 mio de francs par les bureaux ERTEC et HENCHOZ, ce qui avait conduit l'exécutif, en mars, à bloquer provisoirement le projet et à renoncer par conséquent à la séance d'information à la population prévue pour le 18 septembre.

La commission a également pris note que le projet de zone 30 km/h dans le secteur Blonde/Buclines était retardé pour des raisons de coordination avec les communes voisines de Cologny et de Chêne-Bougeries. Il a dès lors été prévu de faire une demande LER globale pour les secteurs de la commune où des zones 30 km/h sont envisagées, ceci afin de pouvoir progresser ailleurs si le projet Blonde/Buclines devait être ajourné pour une longue période.

Des propositions ont été faites concernant notamment l'entretien des routes communales, la création d'un giratoire au croisement de la route de Mon-Ideé et du chemin de la Seymaz et la pose d'un miroir au carrefour de Crête. La commission a en outre préavisé favorablement l'agrandissement du parking extérieur communal, préavis approuvé par le conseil au mois de septembre.

Début septembre, la commission élargie s'est réunie en présence de représentants des deux bureaux mandatés par la commune, du service des routes cantonales et de l'OTC. De nouveaux plans de la traversée du village ont été présentés, comprenant diverses adaptations par rapport aux versions antérieures du projet. La plus importante concernait le giratoire de l'école, qui a été abandonné pour être remplacé par un stop au bas de la route de Pressy. Autres adaptations à la route de Meinier : des rétrécissements de part et d'autre du kit école, vu l'abandon, pour des raisons de coût, du projet de rampe d'accès au préau et le maintien du trottoir ouest.

La commission a été informée que la commune ne pourrait sans doute plus compter sur une subvention OPair (Ordonnance sur la protection de l'air) pour ce projet, puisque la Confédération, en raison des restrictions budgétaires fédérales, avait décidé de stopper le versement de ces subventions en 2003 et allait certainement les réduire en 2004. Par contre, la subvention cantonale d'environ Fr. 600'000.-, plus Fr. 65'000.- pour le revêtement phono-absorbant, a été confirmée par le représentant du DAEL.

La séance d'information à la population, prévue le 18 septembre, a à nouveau été reportée vu que le projet n'était toujours pas chiffré précisément.

A l'unanimité des membres présents, la commission s'est déclarée favorable au projet présenté.

Mme le maire a ensuite apporté des réponses aux questions soulevées par la commission au mois de juin au sujet de l'entretien des routes communales (devis demandé à l'entreprise GAVIN), de la création d'un giratoire au croisement de la route de Mon-Ideé et du chemin de la Seymaz et de la pose d'un miroir au carrefour de Crête (demandes adressées à l'OTC, qui a fait savoir qu'elles ne pourraient être traitées rapidement en raison d'une surcharge de travail).

Le 15 septembre, le conseil municipal a approuvé le préavis de la commission, lors d'un vote nominal, par huit voix pour, deux voix contre et trois abstentions.

Le projet d'aménagement du centre du village a par la suite été soumis à l'étude de la commission Administrative, financière et juridique, qui l'a préavisé favorablement, le 1^{er} décembre, par huit voix pour, quatre voix contre et une abstention.

Il n'a par contre pas été soumis à l'approbation du conseil, lors du plénum du même jour, car ses données chiffrées sont parvenues tardivement à l'exécutif, ce qui n'a pas permis d'envoyer aux conseillers le projet de délibération y relatif dans les délais légaux. Par treize voix pour, une voix contre et une abstention, les conseillers ont en effet décidé de reporter l'examen de ce projet de délibération à la prochaine séance.

Le plan du projet, qu'il n'a pas été possible d'insérer dans le présent rapport, peut être consulté à la mairie.

Catherine Kuffer

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis toujours, l'un des principaux objectifs politiques des autorités communales a consisté en la préservation de la qualité environnementale et de la valeur paysagère de notre commune.

Responsables de la sauvegarde de ce patrimoine inestimable, qui fait tout à la fois la richesse, mais aussi l'attractivité de notre territoire, les élus communaux en place depuis le 1^{er} juin 2003 ont poursuivi avec la même détermination cette lutte, qui doit permettre à Vandœuvres de conserver son identité.

Il faut cependant rappeler que les compétences communales sont limitées en matière d'aménagement du territoire, puisqu'elles se résument, pour l'essentiel, à l'octroi de préavis dans le domaine des demandes d'autorisation de construire, la décision finale appartenant (sous réserve de recours) au DAEL.

L'exécutif donne, seul, un préavis lorsque la densification au sol ne dépasse pas le coefficient de 20% (soit 200 m² habitables sur 1'000 m² de terrain) ; il a la possibilité, en compétence exclusive, d'accorder une dérogation jusqu'à 25%. Au-delà et jusqu'à 40%, il appartient au conseil municipal de délibérer. Une densification dépassant les 40% en zone résidentielle nécessite un déclassement, qui doit être soumis au Grand Conseil.

En raison de la politique cantonale, qui vise à une utilisation plus rationnelle du territoire genevois et donc à une plus grande densification des zones à bâtir, il est de plus en plus difficile de maintenir une évolution harmonieuse du développement de notre commune.

Par ailleurs, il faut concéder que Vandœuvres doit aussi participer au développement économique du canton et répondre, d'une manière ou d'une autre, au besoin de logements de plus en plus pressant.

C'est pourquoi, dans la réactualisation de son plan directeur communal, entreprise en 2002, la commune de Vandœuvres a englobé un certain nombre de réflexions qui vont plus loin que l'aménagement du territoire communal proprement dit ; elles touchent aussi, notamment, aux conséquences de l'urbanisation prévue dans les communes avoisinantes (Communaux d'Ambilly, par exemple), au développement des transports en commun, au projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse), ou encore au renforcement des grands axes de circulation.

Par rapport au plan directeur communal de 1992, il n'est ainsi plus possible de se limiter au territoire communal ; l'étude doit s'ouvrir à l'échelon régional et tenir compte des directives du nouveau plan directeur cantonal.

Madame Arlette ORTIS, architecte-urbaniste mandatée pour élaborer notre nouveau plan directeur communal, a présenté, en février 2003, à la commission d'aménagement du territoire, les conclusions de la première phase de son mandat. Celle-ci consistait en un inventaire des projets à l'échelle régionale et en une actualisation des données au niveau local.

Convaincus par les arguments avancés, les conseillers municipaux se sont déclarés unanimement favorables à poursuivre l'étude dans son intégralité.

Madame ORTIS a alors passé à la deuxième phase de l'étude, qui consiste en une analyse des concepts précités par l'exécutif et le conseil municipal, d'une part, et par une mise en regard des politiques communale et cantonale, d'autre part.

A la fin de l'année 2003, Madame ORTIS était prête à remettre aux autorités ses conclusions concernant cette 2^{ème} partie du projet. Dans le même temps, une demande de subvention était adressée au DAEL et un responsable du Service des plans directeurs localisés, M. SILACCI, était désigné pour collaborer aux phases suivantes.

Les premières constatations que l'on peut tirer de ce projet de mise à jour de notre plan directeur communal sont que, d'une part, Vandœuvres a la chance d'être traversée par une zone de pénétrante de verdure, décrétée par l'État. Celle-ci préserve notre territoire - tout en n'empêchant cependant pas les conséquences des déclassements prévus dans la région. D'autre part, il sera de plus en plus nécessaire d'étayer la volonté communale de limiter la densification à 20 % en zone résidentielle. Pour cela, il sera alors certainement judicieux de faire valoir des arguments en termes de réseaux écologiques ou historiques.

Selon le nouveau plan directeur cantonal, la zone agricole de Vandœuvres n'est pas touchée. La zone résidentielle, qui se développe au gré des ventes des propriétaires, est soumise, pour sa part, à de fortes pressions.

Les problèmes de croissance concernent toutes les communes ; il nous appartient à nous, élus, de prendre l'initiative de notre propre développement et de ne pas camper sur des positions trop fermées pour ne pas courir le risque de nous voir imposer un développement non concerté allant à l'encontre de la volonté ancestrale des Vandœuvriens de préserver la valeur paysagère du territoire de leur commune.

Catherine Kuffer

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE

Cette année comme les précédentes, la commune a consacré à parts égales deux pour cent de son budget à l'aide pour le tiers monde ainsi qu'au soutien à des associations régionales à but social.

Coopération au développement

La commission a réitéré sa confiance à cinq organisations avec lesquelles elle collabore depuis plusieurs années et qu'elle considère comme ses interlocuteurs privilégiés :

L'**Arvan** qui est une association bien connue des habitants de la commune, et dont les responsables font preuve d'un dynamisme et d'un engagement qui ne subit pas l'érosion des années. Elle a développé des liens de longue durée dans une région défavorisée du Sahel burkinabé. Ses projets dans le département de Namissiguima (province du Yatenga) ont progressivement pris de l'ampleur et c'est une organisation aux assises solides que nous connaissons aujourd'hui.

Krousar Thmey qui est une O.N.G établie au Cambodge depuis plus de dix ans. Son action est dirigée principalement vers l'enfance défavorisée, que celle-ci souffre de handicaps physiques ou qu'elle subisse l'exploitation des réseaux de prostitution. Des structures d'accueil ont été construites à travers le pays, et des écoles ont été créées pour les enfants souffrant de surdité ou de cécité.

Vivamos mejor qui travaille principalement en Amérique centrale et en Amérique du Sud. L'association fonctionne comme une fédération de projets autonomes à chaque pays. Cette manière de procéder permet une grande souplesse organisationnelle, d'autant plus que les distances pourraient jouer un rôle de frein dans le suivi des projets. La commune soutient un programme d'assainissement et d'éducation dans une des grandes favelas de Rio.

L'**Université d'été des droits de l'homme** qui dispense ses cours à Genève. Cette institution décerne un « mastère humanitaire » qui permet aux impétrants de mettre en place dans leur pays des structures d'application des droits de l'homme. Chaque année, la mairie prend en charge l'écolage d'un étudiant venu participer aux sessions. C'est le dossier d'une indienne francophone, originaire de Pondichéry, qui fut choisi cette année.

L'**Association des amis de Sœur Emmanuelle** dont l'action se situe dans la région la plus déshéritée du Soudan où sévit une guerre oubliée de l'Occident. Ne pouvant fournir d'aide de première urgence, l'association s'attache aujourd'hui à composer des programmes de réinsertion pour les réfugiés.

La commune vient en aide, par des contributions plus modestes, à d'autres organisations telles que le projet **Horyzon** (issu des Unions chrétiennes suisses) en Arménie ou **SidEcole** qui assure un travail exemplaire en Ouganda pour les orphelins du SIDA.

Aide humanitaire

La commune soutient **Médecins sans frontières**, dont les missions se déroulent souvent au cœur des conflits et dont l'abnégation du personnel engagé force l'admiration.

Elle parraine également l'association du **Docteur Philippe Bédât**, chirurgien orthopédiste, qui se rend périodiquement au Burkina-Faso pour opérer bénévolement les plus démunis. Il est également à l'origine de la réhabilitation de l'hôpital de Ouahigouya, capitale du Yatenga.

C'est dans un même sens qu'œuvre l'association **Better Life**, une équipe de médecins et de chirurgiens qui consacrent plusieurs semaines par an à venir en aide à ceux qui souffrent de graves handicaps dans les pays en voie de développement. Cette association a reçu nouvellement notre soutien cette année.

L'O.N.G **Kamathipura** intervient dans les quartiers de prostitution de la ville de Bombay. Elle s'occupe plus spécifiquement de prendre en charge les enfants des prostituées, livrés à eux-mêmes et sans aucune structure familiale ou éducative.

D'autres programmes de secours à des populations défavorisées ou des ethnies en danger (Indiens d'Amérique du Sud, Palestiniens, Tibétains) reçoivent des subventions par le biais d'abonnements de soutien ou d'allocations ponctuelles.

Aide sociale

Une cinquantaine d'associations, pour la plupart ayant leur siège à Genève, sont subventionnées. Certaines reçoivent un appui majeur du fait que leur travail est suivi plus attentivement par la municipalité.

Il s'agit notamment du groupement du **Bateau Genève** dont le bâtiment est bien connu des Genevois et dont le succès mérité se renforce d'année en année. Centre d'accueil pour les marginaux et les laissés pour compte, cet endroit est également un lieu important pour l'expression de la culture alternative genevoise.

Autre association recevant une attention particulière de notre part, le **Triologue** qui opère comme un centre de conseils et d'orientation pour les personnes en détresse physique, financière ou morale. Grâce à l'intervention d'un personnel bénévole spécialisé, le requérant est orienté vers le relais d'assistance en relation avec ses difficultés.

La commune soutient également l'association **Carrefour prison** qui se propose de prendre en charge les problèmes inhérents à l'univers de la détention et à ceux causés par le retour à la vie civile.

Elle subventionne aussi la fondation **Theodora** dont les animateurs viennent mettre un peu de réjouissance dans le monde forclus et fait de souffrances des enfants atteints de maladie grave.

Dans le domaine médical, la mairie renforce son aide pour la recherche à travers le **Téléthon** ou la **Ligue contre le cancer**.

Comme chaque année, les membres de la commission ont été mis à contribution pour venir en aide à l'association **Plainpalais Accueil**. Il s'agit de préparer un repas pour environ deux cents personnes et de le servir, le dimanche soir, au centre d'hébergement. Moment important où la solidarité s'exerce de manière concrète et durant lequel chacun peut mesurer à quel point l'exclusion et la marginalisation sont bien réelles dans notre société.

Les situations d'urgence humanitaire sont innombrables. Qu'elles soient le fait de situation de guerre ou de la détresse socio-économique générée par la mondialisation.

ÉCOLE, SPORTS ET LOISIRS

L'année 2003 a connu, dans le cadre de l'école, diverses manifestations qui ont remporté un vif succès. Ces instants privilégiés permettent aux autorités et à la population de se rencontrer régulièrement, dans la joie et la bonne humeur.

A l'occasion des promotions, les institutrices et le maître principal ont réalisé un magnifique film pour célébrer les 10 ans de la nouvelle école de Vandœuvres.

Cette réalisation mettait en scène les enfants partant à la découverte du village et de ses artisans d'autrefois, ainsi qu'une projection des écoliers dans l'avenir.

Madame Emeline SESSA a rejoint le corps enseignant et a inauguré avec enthousiasme une des nouvelles classes de l'ancienne école.

A la rentrée, l'école de Vandœuvres totalisait 10 classes pour 203 élèves.

L'APEVAN occupe une place prépondérante dans les activités extrascolaires.

Elle propose une multitude d'activités auxquelles participent une soixantaine d'enfants. Ce succès est dû à la diversité des cours proposés et à la qualité des animatrices.

L'association de parents d'élèves organise aussi diverses manifestations ponctuelles. Cette automne, le Pedibus a incité les enfants à se rendre à pied à l'école, à la façon d'un bus de ramassage scolaire.

En outre, le samedi matin, un entraînement régulier de course à pied soutenu par de nombreux parents coureurs bénévoles, a permis à une trentaine d'élèves d'être bien préparés pour la course de l'Escalade et de représenter dignement notre commune.

Pendant une semaine, aux deux récréations, chaque enfant a reçu en guise de dix heures et de goûter une pomme, méthode ludique pour les sensibiliser à une diététique plus saine.

La commune soutient bien sûr le Toboggan (jardin d'enfant), la Tanière de l'Éveil (garderie), le restaurant scolaire Sel et Poivre, animé par le GIAP, et la bibliothèque.

Concernant le sport, la commune subventionne régulièrement le club de tennis, les deux concours hippiques organisés sur son territoire et d'autres manifestations sportives dans les communes voisines, auxquelles participent de nombreux Vandœuvriens.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

ENVIRONNEMENT, MESURES PAYSAGÈRES, GESTION DES DÉCHETS

Protection de l'environnement, mesures paysagères

Bloquée par l'affaire des **chênes du chemin de la Manche**, la commune n'a pu s'engager dans de grands projets de reforestation.

Pour mémoire, nous rappelons que Vandœuvres – conformément à sa politique environnementale – avait été initiatrice, il y a trois ans, de la réalisation d'une lignée de chêne et d'arbustes indigènes le long de la rive Salève du chemin de la Manche. Ceci avec l'assentiment des propriétaires et la participation enthousiaste de l'agriculteur. Ce projet avait reçu d'autre part le plein soutien du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Cependant, le propriétaire mitoyen contesta la valeur de cette réalisation. Il fit opposition en faisant référence à l'article 64 alinéa 3 de la L.A.C.C. qui stipule que des arbres de plus de deux mètres plantés en bordure légale de propriété doivent l'être de façon à ce qu'ils entrent dans un gabarit de soixante degrés calculé entre la cime et la limite de propriété. Cet article n'ayant sauf erreur jamais été appliqué, aucune jurisprudence ne disait s'il s'agissait de considérer un arbre parvenu à l'âge adulte ou de l'individu venant d'être planté. Voilà qui ouvrait la voie à de belles arguties juridiques !

Désirant éviter que ce litige ne se résolve devant les tribunaux, la commune tenta de trouver un terrain d'entente avec le demandeur. La mairie faisait valoir sa bonne foi en déclarant d'une part ne pas avoir songé que cette loi s'appliquât en zone agricole non construite, et d'autre part qu'elle ne voyait pas le préjudice que pouvait subir ce propriétaire, compte tenu du fait que sa parcelle n'était plus cultivée depuis de nombreuses années. La mairie proposa divers aménagements mais aucun ne reçut l'aval de son interlocuteur qui persista à vouloir porter l'affaire en justice.

Le 12 juin 2003, le Tribunal de première instance donnait raison au demandeur et condamnait les défendeurs à arracher les arbres litigieux. La commune n'étant que responsable du projet - quand bien même elle avait pris en charge l'entièreté du dossier tant au plan juridique que financier -, elle décida de ne pas faire recours, ne voulant pas faire supporter plus que de convenance des désagréments aux propriétaires.

Conséquemment à l'issue malheureuse de cette entreprise, la mairie a dû mettre à l'étude de nouveaux périmètres d'implantation afin que ces chênes puissent être transplantés et non pas débités.

Comme il a été dit plus haut, les tâches paysagères ont été orientées sur l'entretien des domaines publics ainsi que le remplacement d'arbres en fin d'existence (Chapelle Saint-Jacques, croisement chemin Vert et chemin des Hauts-Crêts.)

Gestion des déchets

La commune est toujours engagée dans son opposition à l'implantation d'un centre de compostage surdimensionné sur son territoire (GICAL). Elle n'a cessé de mettre en avant les coûts pharamineux que ce projet génèreraient, les nuisances inévitables tant au niveau des odeurs que de

l'augmentation du trafic poids lourds, ainsi que les risques graves que l'on ferait courir à l'environnement en raison de la proximité de la rivière de la Seymaz et de l'affleurement de la nappe phréatique dans cette région.

Les opposants à ce projet semblent devoir obtenir gain de cause, car l'année écoulée n'a vu aucun mouvement sur le site, alors que les communes concernées se désolidarisent progressivement de cette entreprise.

Considérant qu'il ne s'agit pas de s'opposer sans rien offrir, la commune, à l'initiative de deux agriculteurs de sa région, a proposé une solution de remplacement au compostage industriel grâce à l'épandage en plein champ ; à l'exemple des communes de Veyrier et Troinex qui le pratiquaient depuis quelques temps déjà. Peu enclins à favoriser ce procédé – pourtant ancestral et qui a fait ses preuves – les services concernés de l'État autorisaient Vandœuvres à le pratiquer pour une période transitoire dans l'attente de la construction du centre de compostage.

Pour la troisième année consécutive, la mairie lie cette expérience à un suivi agronomique établi par un institut spécialisé. Les conclusions démontrent que, comme les années précédentes, ce procédé offre non seulement des garanties hygiéniques et phytosanitaires mais procure également une valorisation certaine des matières épandues.

Au-delà de la polémique, l'échec du GICAL démontre que les grands centres de compostage ne sont que très difficilement viables. Le site de Châtillon est l'exemple même d'une technologie audacieuse qui ne peut fonctionner que lorsque des conditions extrêmement strictes sont réunies. Faute d'un apport optimisé en matières ligneuses et humides, ce bijou de technologie périclite aujourd'hui. Il conviendrait donc, à l'instar de l'Allemagne ou de la France (un des pays les plus en pointe dans ce domaine), de repenser le dimensionnement de ces sites de compostage. De petites unités intercommunales présentent une flexibilité beaucoup plus grande et ne sont pas source de nuisance. Associées à une valorisation traditionnelle des déchets verts comme l'épandage, elles constitueraient à Genève un maillage beaucoup plus performant dans le retraitement des déchets verts qu'aujourd'hui.

Subventions et divers

Comme de coutume, la mairie a organisé un cours de taille des arbres fruitiers à la fin de l'hiver. Celui-ci a été conduit sous la direction experte de Monsieur Nicolas Varidel. Un moment de convivialité et d'apprentissage qui remporte toujours un franc succès.

La municipalité a apporté son soutien à plusieurs organisations engagées dans la défense de la nature. Il s'agit de **Pro Natura**, de l'**Association pour la sauvegarde du Léman**, de la **Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage** et de **Mountain Wilderness**.

Elle parraine également l'O.N.G **Nordesta** qui tente de préserver ce qui reste de la forêt du Nordeste au Brésil, en s'appuyant sur les concepts du développement durable. Abordant le problème de la déforestation selon les trois axes du social, de l'environnemental et de l'économique, cette association obtient des résultats remarquables en persuadant les différentes parties concernées d'apporter leur contribution à l'élaboration d'un plan de sauvetage d'une région.

Emmanuel Foëx

Recensement des déchets de la population de Vandœuvre

Statistiques annuelles dès 1993

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'habitants au 31.XII.	1903	1893	1939	1971	2022	2104	2207	2334	2400	2432	2555
Déchets ménagers <i>tonnage</i>	607.60	610.00	606.050	613.20	662.13	724.020	780.00	794.00	832.10	790.5	801.34
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	319.29	322.24	312.56	311.11	327.46	344.00	353.42	340.18	346.70	325.04	313.63
Papier <i>tonnage</i>	30.00	36.00	42.20	44.20	47.52	57.32	58.68	74.00	59.25	87.95	90.00
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	15.76	19.02	21.76	22.43	23.50	27.24	26.49	31.53	24.68	36.16	35.22
Déchets jardin <i>tonnage</i>	49.00	63.70	67.90	76.50	108.30	244.13	348.00	517.00.	617.36	442.46	590.00
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	25.75	33.65	35.02	38.81	53.56	116.03	157.59	221.50	257.23	181.93	230.09
Verre <i>tonnage</i>	45.00	47.00	46.80	31.50	52.00	71.50	52.00	53.00	72.80	-.-	58.00
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	23.65	24.83	24.14	15.98	25.72	33.00	23.28	22.92	30.33	-.-	22.7
PET <i>tonnage</i>	0.13	0.12	-	0.87	0.60	1.48	2.54	3.50	1.88	3.02	3.72
Alu <i>tonnage</i>	-	-	-	-	-	1.2	0.8	1.8	2.4	1.1	2.6
Huiles <i>Tonnage – dès 2001</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	0.4	0.4	0.3
Textiles <i>tonnage</i>	-	1.44	2.24	2.54	2.34	3.15	3.37	4.18	4.68	5.76	5.96
Réfrigérateurs (*) <i>par pièce</i>	-	-	13 p.	12 p.	16 p.	15 p.	15 p.	25 p.	24 p.	25 p.	0 p.
Matériel OREA (*) <i>par pièce- dès 2000</i>								12 p	11 p.	11 p.	0 p.

(*) : Dès janvier 2003, le matériel OREA et les réfrigérateurs ne sont plus relevés par la voirie communale

GROUPEMENTS COMMUNAUX

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

Au 1^{er} janvier 2004, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres se composait d'un capitaine, un officier, trois sous-officiers supérieurs, un sous-officier, deux appointés et seize sapeurs, pour un effectif de vingt-quatre hommes.

La Compagnie a effectué, dans le cadre de ses obligations légales, cinq exercices en date des 1^{er} mars, 12 avril, 24 mai, 26 septembre et 1^{er} novembre.

L'exercice du 24 mai a été organisé conjointement avec la Compagnie de Choulex tandis que celui du 1^{er} novembre a été consacré à la traditionnelle inspection des bouches et poteaux à incendie.

En 2003, la Compagnie est intervenue à trente-huit reprises pour un total de cent soixante heures de présence. La Compagnie a également participé à divers services de garde, soit au concours hippique de Crête, à la course de voitures de Cognoy (Grand Prix Historique), ceci pour un total de nonante-huit heures trente ce qui porte le nombre d'heures à deux cent cinquante-huit heures trente soit, multiplié par le nombre d'hommes, mille trois cent quarante heures.

Les interventions sur le territoire communal s'établissent comme suit :

- un déclenchement d'alarme automatique;
- onze feux divers (baraque de chantier, détritrus, arbre, broussaille, champs);
- trois fumées;
- une odeur suspecte;
- quatre déblaiements divers (chute d'arbres, d'enseigne);
- six inondations (voie publique, caves, logements, nature);
- neuf destructions/récupérations d'insectes (guêpes, frelons, abeilles);
- deux sauvetages d'animaux (chien, chat);
- une pour matières dangereuses.

La Compagnie est également intervenue en renfort à une reprise en dehors des limites communales lors d'un incendie d'une ferme sur la commune d'Anières.

La Compagnie a par ailleurs participé activement aux trois manifestations communales annuelles, soit celles des Promotions, le 28 juin, de la Fête nationale, le 1^{er} août, et de l'Escalade, le 12 décembre.

La Compagnie a tenu ses deux assemblées générales annuelles les 16 janvier et 12 juin. A noter que la Compagnie a dû assurer un service de piquet pendant trois jours durant les manifestations du G8 en juin.

Les hommes du Service du feu ont en outre effectué cinq services motopompe durant lesquels ils ont procédé au contrôle et à l'entretien du matériel. Les dix hommes porteurs d'appareils respiratoires ont également effectué leurs six exercices obligatoires, augmentés d'un exercice surprise, sous la responsabilité du Lieutenant Samuel Castella.

L'Etat-major de la Compagnie s'est réuni à huit reprises sous les ordres du Capitaine Thierry Pradervand pour préparer les exercices, régler les affaires administratives et discuter de l'avenir des

sapeurs-pompiers volontaires dans le canton et d'un partenariat possible avec les sapeurs-pompiers de Coligny et Chêne-Bougeries.

C'est avec satisfaction que les sapeurs-pompiers de Vandœuvres ont pris note du vote positif du Conseil municipal concernant l'acquisition d'un nouveau véhicule de première intervention, à livrer début 2004.

En fin d'année, la Compagnie a pris congé du Premier-lieutenant Jean-Claude Muster qui a pris une retraite bien méritée après trente-cinq années de service et du Lieutenant Martial Monney qui a donné une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

La réforme de la sécurité civile entre dans sa phase test. Lors de récentes interventions, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres a d'ores et déjà assumé seule sa mission, sans l'aide du Service d'incendie et de secours (SIS). Elle espère pouvoir continuer ainsi en remplissant avec soin et dévouement ses engagements en faveur de la protection des personnes et des biens.

Christophe Imhoos

DAMES PAYSANNES

Ce petit groupe qui reste toujours bien sympathique et très actif compte 24 membres. L'année a commencé par un voyage entre Nice et Menton dans une ambiance de Carnaval.

Elles restent connues par leurs délicieuses pâtisseries lors des promotions où nous sommes présentes depuis un grand nombre d'années.

Elles participent également au *Brunch* du 1er Août à la ferme Stalder et préparent près de 60 kilos de pain et tresse. Sans oublier également que les fleurs sur les tables de la fête au village du 1^{er} Août sont aussi l'œuvre des Paysannes.

Mais... notre fête à nous reste la *Spaghetti Party*. C'est l'occasion de voir à quel point les villageois aiment se retrouver autour d'une table et discuter en toute simplicité.

Les Paysannes ne sont pas seulement actives lors des manifestations mais participent à de nombreux cours, notamment un cours d'œnologie donné par Mlle Meylan au carnotzet de la Vigne Blanche. Cela nous a permis de nous familiariser avec les différents cépages genevois tout en dégustant leurs vins.

Par ailleurs quelques Paysannes ont aidé à Palexpo, lors de la Foire de Genève, sur les stands de Terre-Avenir, avec beaucoup de succès.

Tel est un bref aperçu de nos activités en 2003.

Avez-vous déjà pensé à rejoindre ce groupe dynamique ? Alors, n'hésitez pas à me contacter (tél. 022 750.17.02).

Isabelle Stalder

CLUB DE BRIDGE DE VANDŒUVRES

À la fin août 2003, le club de bridge de Vandœuvres a eu le grand chagrin de perdre Daniel Gardiol, son « père-fondateur ». Dès la création du club, en 1999, il a assumé avec dévouement et compétence la tâche de secrétaire-trésorier. Les membres garderont de lui le meilleur souvenir et des sentiments de reconnaissance pour tout ce qu'il a consacré à la vie du club.

Grâce à l'engagement de certains membres, les activités se sont déroulées à la satisfaction de tous les joueurs. Le nombre des membres est stable et la fréquentation des tournois toujours remarquable.

Comme en 2002, les droits de table et les dons encaissés lors du tournoi de l'Escalade ont été versés à une œuvre genevoise de bienfaisance. Cette année, c'est à Plainpalais-Accueil que le club a pu remettre la somme récoltée, soit Fr. 700.-.

Il est rappelé que les débutant(e)s et celles et ceux qui ne veulent pas participer à des tournois sont les bienvenu(e)s pour jouer « en parties libres » deux jeudis sur trois. Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétaire du club, M. Pierre Walder (tél. 022 348.87.91).

La convivialité et le plaisir de jouer demeurent les objectifs prioritaires du club de bridge de Vandœuvres dont le succès ne faiblit pas.

Michel Hagmann